

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 27 février 2024

Date de la convocation : 22/02/2024
Date d'affichage de la convocation : 22/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 03
Votants : 29

Délibération n°

2024_D_028

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **27 février à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Cécile PETIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Sylvie VELUT pouvoir à Gérard TRUTAT, Eloïse SOYER pouvoir à Lucie CARLIER, Sonia PREHOUBERT pouvoir à Séverine DELSERT BROQUET

Absents : --

Secrétaire de séance : Monsieur Lucie CARLIER

Objet de la délibération : EHPAD TRICOCHÉ MAILLARD - DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX

Madame le Maire expose que le Conseil d'Administration de l'EHPAD Tricoche Maillard est composé de 12 personnes avec trois représentants de la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, dont le maire qui assure la présidence du conseil d'administration.

En conséquence, le Conseil Municipal doit désigner deux administrateurs représentant la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, qui siégeront au Conseil d'Administration de cet établissement avec le Maire en sa qualité de Président.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▸ **DESIGNE** en qualité d'administrateurs représentant la commune au conseil d'administration de l'établissement :

- Madame Sophie BLANCHIN, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS,
- Madame Eloïse SOYER, Conseillère municipale.

▸ **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

